

Communiqué de l'Ambassade relatif à la mission technique de délivrance de passeports biométriques

COMMUNIQUÉ



*Ambassade de la République Centrafricaine
Unité -Dignité -Travail*

L'Ambassade, Haute Représentation de la République Centrafricaine auprès de la République Française, a l'honneur de porter à la connaissance des compatriotes de la diaspora France et Europe qu'une mission technique de délivrance de passeports biométriques séjournera à Paris du 16 septembre au 03 octobre 2017.

Pour la constitution du dossier de demande de passeports, les documents administratifs suivants sont demandés :

- L'original de l'Acte de naissance + une copie légalisée;
- L'original du Certificat de nationalité + une copie légalisée;
- Six (6) photos d'identité format 4*4 en couleur, sur fond blanc (pas de photomaton);
- Déclaration ou Attestation de perte de passeport (pour ceux qui ont perdu leur ancien passeport rouge ou biométrique)
- Attestation de demande de passeport (pour les nouvelles demandes).

LES FRAIS A DEBOURSER

- Frais de quittance : 120 euros;
- Frais de légalisation de la copie d'acte de naissance et du Certificat de Nationalité : 50 euros;
- *Frais d'établissement de Certificat de nationalité à Bangui : 25 euros (pour ceux qui ne sont pas détenteurs d'un Certificat de nationalité).*

L'Ambassade, Haute Représentation de la République Centrafricaine auprès de la République Française compte sur la compréhension habituelle des compatriotes de la diaspora zone Europe.

Fait à Paris le, 04 Septembre 2017

Michel GBEZERA-BRIA
Ambassadeur, Consul Général